
PARKER
EST. 1888

GARANTIE INTERNATIONALE

La présente garantie est accordée par PARKER® et s'applique dans tous les pays hormis les États-unis et le Canada, qui bénéficient d'une garantie distincte. Votre instrument d'écriture PARKER® est garanti deux ans à compter de sa date d'achat originale contre les défauts de matériaux ou de fabrication. S'il présente un défaut pendant la période de garantie, votre produit PARKER® sera réparé ou remplacé gratuitement. La présente garantie ne couvre pas l'entretien habituel ni les dommages résultant de l'absence d'entretien du produit conformément aux consignes fournies par PARKER®. La présente garantie ne couvre pas non plus l'usure normale découlant de l'utilisation du produit, ni les dommages susceptibles de résulter d'une mauvaise utilisation ou d'un abus accidentels ou intentionnels, d'une altération ou d'une personnalisation, ou d'une réparation effectuée par des personnes non autorisées. La présente garantie ne couvre pas non plus les dommages causés par l'usage d'encres ou de recharges qui n'auraient pas été fabriquées par PARKER®. Si ce n'est dans les limites prévues par les présentes et par la loi applicable, PARKER® n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et exclut expressément les garanties de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier. La responsabilité de PARKER® en vertu de la présente garantie se limitera à la réparation ou au remplacement de l'instrument d'écriture et PARKER® décline toute responsabilité en vertu des présentes concernant l'ensemble des éventuels dommages et/ou dommages accessoires ou consécutifs, prévisibles ou non, à moins que lesdits dommages ne résultent d'un acte ou d'une omission intentionnels, ou d'une faute grave de PARKER®. Les autres droits et recours prévus par la loi applicable s'appliquent. Certains produits peuvent ne plus être fabriqués ou ne pas

pouvoir faire l'objet d'une réparation. Le cas échéant, PARKER® se réserve le droit de remplacer le produit défaillant par un produit de valeur et de style comparables. Pour faire valoir la présente garantie, veuillez renvoyer votre stylo à un centre de services PARKER® agréé, accompagné d'une preuve d'achat comme le reçu daté attestant de l'achat du produit défaillant. La présente garantie vous accorde des droits légaux spécifiques. Vous pouvez bénéficier d'autres droits au titre de la loi qui varient d'un État ou d'un pays à l'autre, par exemple, les garanties légales couvrant les conséquences des défauts visibles ou non des produits. Lesdits droits ne sont pas affectés par la présente garantie. ATTENTION ! Les capuchons des stylos peuvent présenter un risque de suffocation. Ne pas les mettre à la bouche. Ce produit n'est pas destiné aux personnes de moins de 14 ans.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AUSTRALIE

Les dispositions suivantes s'appliqueront en sus des dispositions de la GARANTIE INTERNATIONALE en cas de vente d'un produit PARKER® en Australie. Nos produits sont assortis d'une garantie qui ne peut être exclue en vertu de la Loi australienne sur la consommation. Vous pouvez prétendre au remplacement ou au remboursement de votre produit en cas de défaillance grave, et demander la prise en charge de toute autre perte ou de tout autre dommage raisonnalement prévisible. Vous avez également droit à la réparation ou au remplacement des produits si ceux-ci ne présentent pas une qualité acceptable et que leur défaillancen'est pas grave. La réparation ou le remplacement seront aux frais de PARKER®, et donc gratuits pour vous. Consultez www.parkerpen.com pour trouver les coordonnées du centre de services le plus proche.

GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie est accordée par PARKER® et s'applique aux États-Unis et au Canada.
Votre instrument d'écriture PARKER® estgaranti deux ans à compter de sa date d'achat originale contre les défauts de matériaux ou de FABRICATION. S'il présente un défaut pendant lapériode de garantie, votre produit PARKER® sera réparé ou remplacé gratuitement.
La présente garantie peut être prolongée si vous enregistrez votre instrument d'écriture PARKER® sur www.parkerpen.com.
La présente garantie ne couvre pas l'entretien habituel ni les dommages résultant de l'absence d'entretien du produit conformément aux consignes fournies par PARKER®.

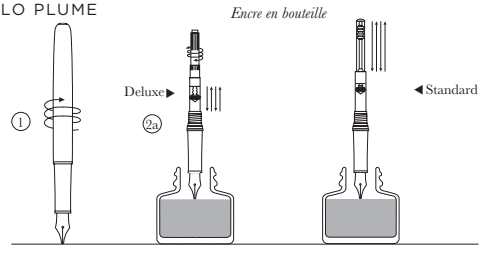
La présente garantie ne couvre pas non plus l'usure normale découlant de l'utilisation du produit, ni les dommages susceptibles de résulter d'une mauvaise utilisation ou d'un abus accidentels ou intentionnels, d'une altération ou d'une personnalisation, ou d'une réparation effectuée par des personnes non autorisées.
La présente garantie ne couvre pas non plus les dommages causés par l'usage d'encres ou de recharges qui n'auraient pas été fabriquées par PARKER®.
Si ce n'est dans les limites prévues par les présentes et par la loi applicable, PARKER® n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et exclut

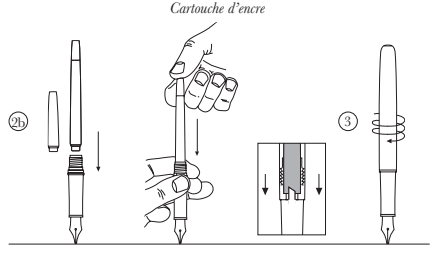
expressément les garanties de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier.
La responsabilité de PARKER® en vertu de la présente garantie se limitera à la réparation ou au remplacement de l'instrument d'écriture et PARKER® décline toute responsabilité en vertu des présentes concernant l'ensemble des éventuels dommages et/ou dommages accessoires ou consécutifs, prévisibles ou non.
Certains produits peuvent ne plus être fabriqués ou ne pas pouvoir faire l'objet d'une réparation.
Le cas échéant, PARKER® se réserve le droit de remplacer le produit défaillant par un produit de valeur et de style comparables. Pour faire valoir la présente garantie, veuillez renvoyer votre stylo à un centre de services PARKER® agréé accompagné du certificat de garantie original dûment rempli par un revendeur agréé (ou une preuve d'achat comme le reçu daté attestant de l'achat du produit défaillant).
La présente garantie vous accorde des droits légaux spécifiques.
Vous pouvez bénéficier d'autres droits au titre de la loi qui varient d'un État ou d'un pays à l'autre, par exemple, les garanties légales couvrant les conséquences des défauts visibles ou non des produits. Lesdits droits ne sont pas affectés par la présente garantie.
ATTENTION ! Les capuchons des stylos peuvent présenter un risque de suffocation. Ne pas les mettre à la bouche. Ce produit n'est pas destiné aux personnes de moins de 14 ans.

ACCESSOIRES ET SERVICE APRÈS-VENTE DE PARKER®

PARKER® propose une large gamme d'encres, de recharges, de mines et de gommes à effacer pour ses instruments d'écriture. Ces accessoires doivent systématiquement être utilisés pour garantir le parfait fonctionnement de chaque produit. Ils sont disponibles auprès des centres de services agréés locaux.

STYLO PLUME

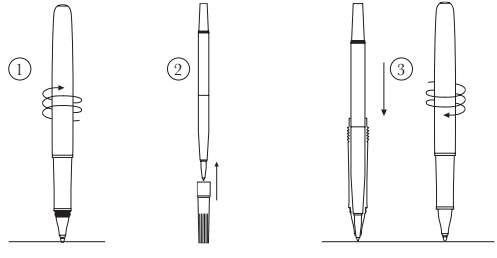

Encre en bouteille
Deluxe ▶
◀ Standard
1
2a


Cartouche d'encre
2b
3

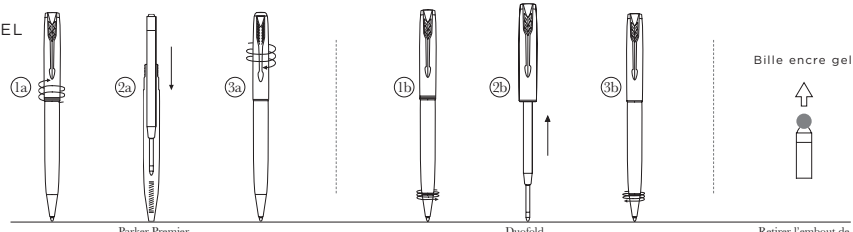
CONSEILS D'UTILISATION ETD'ENTRETIEN

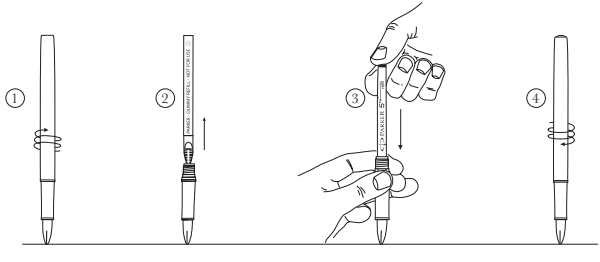
Rincez régulièrement votre stylo plume à l'eau froide.
Pour en savoir plus, consultez www.parkerpen.com

ROLLER



STYLO-BILLE /
BILLE ENCRE GEL




1
2
3
4



PARKER

EST. 1888

Product of/Produit de:
Newell Europe Sàrl
Chemin de Blandonnet 10
1214 Vernier - Switzerland

Represented in the EU by/
Représenté en UE par:
NWL France Services SAS
738 rue Yves Kermen
92100 Boulogne Billancourt - France

Represented in Poland by/
Représenté en Pologne par:
Newell Poland Services Sp.z.o.o.
Plac Andersa 7
Poznan, 61-894 - Poland

We would love to hear from you/N'hésitez pas à nous contacter. After Sales Service/Service Après-Vente: www.parkerpen.com

Consumer care:
Austria: +43120609071
Netherlands: +31202061335
Belgium: +3222008267

Switzerland: +41445118340
UK: +442030276892/-93
Italy: +390291483961
Germany: +4969380789901/-02

Spain: +34912718151
Portugal: +351217810496
France: +33228032531
Poland: +48616398005

US: 800-237-8736
CANADA: 1-800-387-7882 ext. 291 5729

APAC Pen Repair:
1800 633 868 (ANZ)
400-821-3690 (China)
LATAM: 0800 200 1010

2019 / 1947997